



URGENT - Estimation expert automobile

Par **Fanny69**, le **09/10/2013 à 21:09**

Bonjour, rn rn Mon véhicule a été accidenté et l'expert est entrain de réaliser son estimation. Pour ce faire il me demande de lui fournir toutes les factures des réparations éventuelles pratiquées sur mon véhicule. rn Mon soucis est le suivant, j'ai bien des factures mais de pièces, car c'est mon ami qui pratique les réparations. rn L'expert doit il prendre en compte le tarif réel (coût des pièces) ou doit il considérer les heures de main d'œuvre que mon ami a réaliser ? rn Avez vous des textes de lois à me conseiller ? Merci mille fois d'avance

Par **chaber**, le **10/10/2013 à 06:17**

bonjour, rn rn l'expert peut retenir les factures de pièces, surtout si elles sont importantes. rn rn Des heures de main d'oeuvre au smic pourraient éventuellement prises en compte (hors taxes) si l'expert retient que vous avez effectué vous-même ces réparations rn rn Pour du travail au noir, vous avez intérêt à faire profil bas

Par **Fanny69**, le **10/10/2013 à 12:48**

Merci pour votre réponse. Avez vous des textes de lois pour le "prouver". rn Je ne pense pas que cela puisse être considéré comme du travail au noir. C'est mon compagnon et il n'a perçu aucune rétribution. rn rn Sinon je m'interroge sur les heures au smic ? Dans la région une heure de main d'œuvre en mécanique étant environ de 30 a 50€.

Par **chaber**, le **10/10/2013** à **14:12**

Il faudra discuter avec l'expert selon le montant qu'il retient pour le travail effectué par votre compagnon